

ASSEMBLÉE NATIONALE2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 499

présenté par
M. Braouezec, Mme Jacquaint
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 12

Après les mots :

« développement économique »,

supprimer la fin de la première phrase de l'alinéa 3 de cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement dénoncent le caractère restrictif et arbitraire des critères d'accès à la carte « Compétences et Talents ». Les travailleurs étrangers peuvent aussi faire bénéficier la France de leur richesse et apport techniques et manuels.